

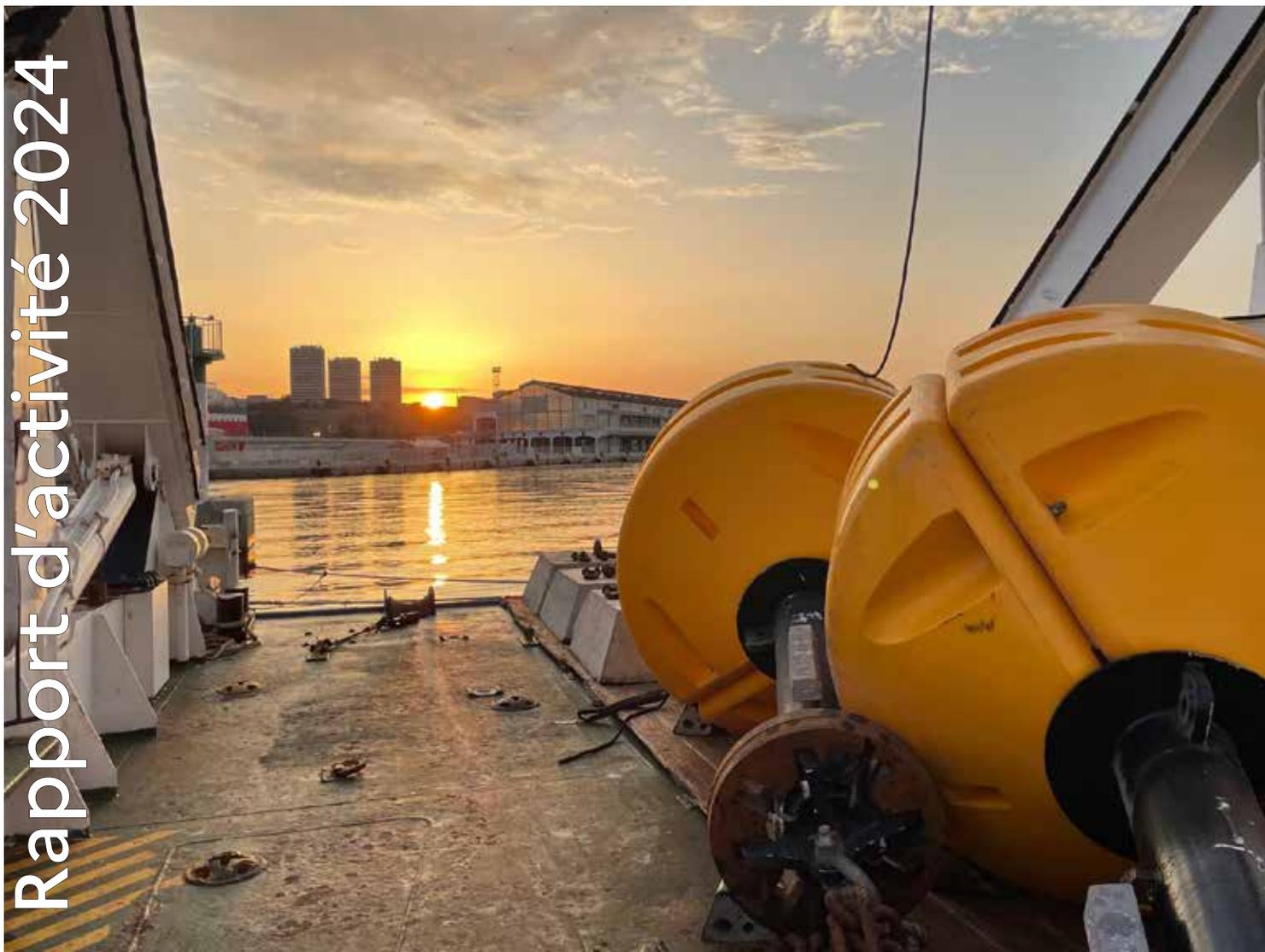


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

Rapport d'activité 2024



Édito

Après un embarquement en mars 2024 à la DIRM Méditerranée, j'ai le plaisir de vous présenter le nouveau rapport d'activité de la DIRM riche d'une première année de pleine exercice et d'événements remarquables.

Tout d'abord, Marseille a eu le privilège d'accueillir l'arrivée flamboyante de la flamme olympique à bord du voilier BELEM puis d'organiser en rade sud les épreuves nautiques des Jeux Olympiques 2024. Les services de la DIRM ont contribué, à la mise en place d'un dispositif surveillance déporté sur rade grâce au CROSS Méditerranée, au balisage de sécurité pour les épreuves grâce au service des Phares et Balises, et les navires GYPTIS et PROVENCE ont participé à la sécurisation du plan d'eau lors de ces événements.

Mais au-delà de ces événements à la médiatisation mondiale, la DIRM a mené des actions fortes concernant la politique de développement des énergies marines renouvelables autour des suites du débat public 2023, la révision du volet stratégique de façade est désormais bien avancée et la planification de l'éolien à horizon 2050 est désormais calée. Le 27 décembre 2024, deux projets de fermes éoliennes de 250 MW unitaire, ont été validés dans le cadre d'un l'appel d'offre (AO6) au large de Fos et au large de Narbonne.

Avec la création d'un nouveau ministère regroupant, transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche la question du changement climatique, de la décarbonation et de la préservation de la biodiversité et des ressources prend tout son sens. La Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 2025) à Nice en juin prochain, sera un moment phare de l'année pour la préservation des espaces maritimes (5% de zones de protection forte attendues en 2027) et de planification de l'activité des espaces et les activités maritimes et il conviendra de maintenir cet accompagnement très étroit du secteur de la pêche en 2025.

L'important travail de préparation de la négociation du plan West Med a permis d'aboutir à un compromis équilibré au conseil des ministres de fin d'année afin de maintenir une activité de pêche diversifiée sur notre façade, mais les inquiétudes des professionnels demeurent très fortes quant à la pérennité de leur exploitation.



La volonté politique forte de réduction des gaz à effet de serre implique une véritable transformation du secteur maritime, avec l'usage et la promotion de nouvelles énergies décarbonées, d'une capacité production électrique éolienne en mer, une obligation d'électrification à quai en 2030 pour les navires à passagers et porte-conteneurs, une optimisation des routes dans un contexte de troubles sur les lignes maritimes (mer Noire, mer Rouge).

Dans le commerce maritime, la concurrence internationale est forte l'Etat et ses services se sont particulièrement engagés dans un travail de lutte contre le dumping social pour répondre aux inquiétudes légitimes des marins et compagnies maritimes françaises afin de préserver notre pavillon en exigeant le respect de règles pas plus favorables pour les pavillons étrangers assurant des liaisons régulières entre nos territoires. Ce travail conséquent de coordination inter-administration s'est concrétisé sur la façade en 2024 et se poursuivra en 2025.

Ce nouveau rapport d'activité, synthétise l'action de la DIRM et met en avant les actions emblématiques réalisées par ses services au cours de l'année 2024. Il vise à présenter de manière synthétique la richesse des thématiques abordées et de fournir en toute transparence une présentation des défis 2025 auxquels l'organisation de la DIRM Méditerranée devra répondre.

Bonne année de la mer à tous !

Qui sommes nous ?

La direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est un service déconcentré du ministère chargé de la mer, qui couvre la façade maritime de Méditerranée, incluant 3 régions et 9 départements sur 1 900 km de littoral.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales.

Ses actions les plus significatives, au titre de 2024, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales.

UNE AMBITION ET DES COMPÉTENCES AU SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

Coordonner des politiques de la mer et du littoral en lien avec les DREAL et les DDTM, en faveur de la préservation des milieux marins, de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification des activités en mer et du développement économique en mer

Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance

1 900 km de littoral

254 agents en gestion

La Mer Méditerranée, c'est moins de **1%** de la surface du globe, pour

10% des espèces marines

1/4 du trafic maritime mondial

maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et le contrôle de la sécurité des navires.

Une zone de compétence étendue

Le siège de la DIRM est à Marseille.

La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs, qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- le service des phares et balises Méditerranée (SPBM)
- les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED)
- les centres de stockage POLMAR Terre
- le service de santé des gens de mer
- les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- le service emploi et formation
- le service affaires économiques
- le service réglementation et contrôle
- le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS
- la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral.



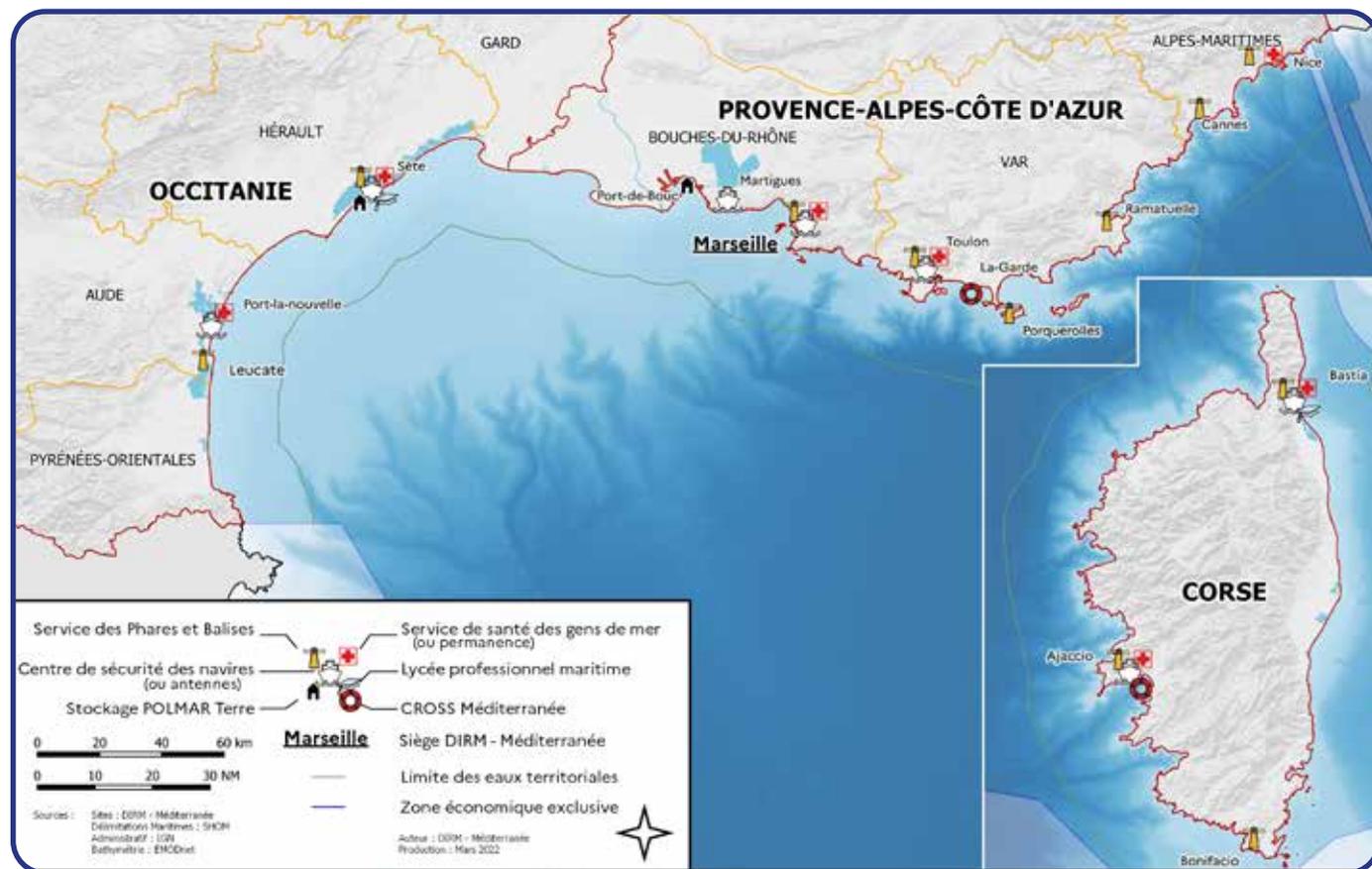
3 régions

Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

9 départements

Aude
Pyrénées-Orientales
Hérault
Gard
Bouches-du-Rhône
Var
Alpes-Maritimes
Haute-Corse
Corse-du-Sud

Carte des sites de la DIRM Méditerranée



1er janvier 2024

Soutenir l'action des services

Le Secrétariat Général (SG) :

- pilote le budget et la gestion des ressources humaines de la DIRM
- gère l'informatique, les moyens généraux et l'immobilier
- assure le suivi des actions de formation
- pilote la santé, la sécurité et les conditions de travail
- coordonne la communication des services
- anime le dialogue social

Effectif de la DIRM



répartition hommes/femmes

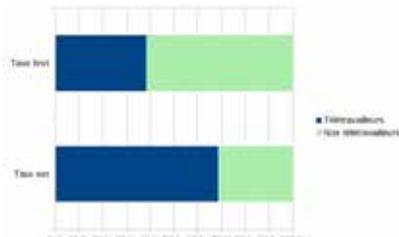


répartition des femmes par catégorie



répartition des hommes par catégorie

Télétravail à la DIRM



taux brut et taux net des télétravailleurs

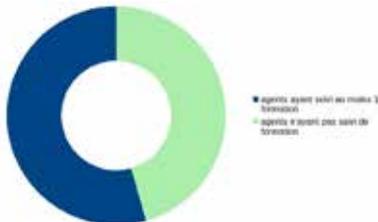


répartition du télétravail par catégorie



répartition du nombre de jours par semaine par agent

Formation à la DIRM



agents ayant suivi au moins 1 formation

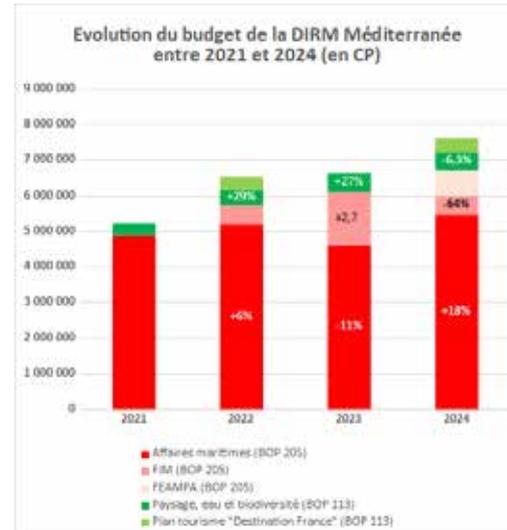
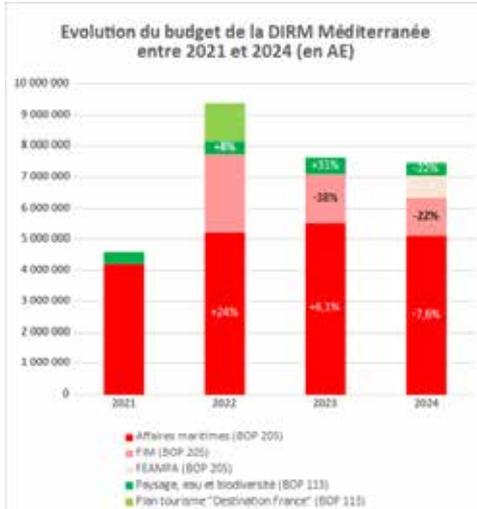


taux genré

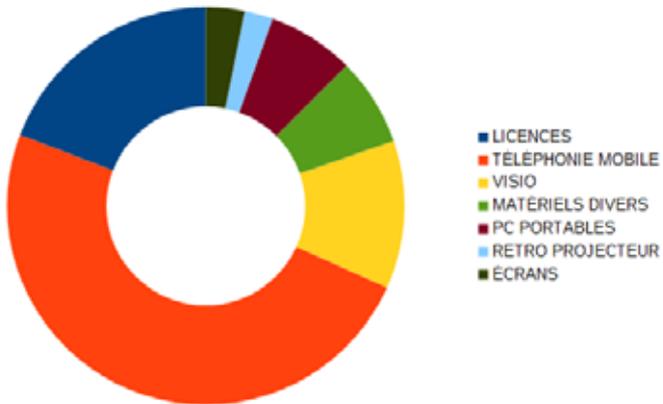


répartition par catégorie

Budget global de la DIRM



Informatique



répartition des dépenses informatiques pour un total de 17 294 €

En 2024, le secrétariat général (SG) de la DIRM Med a retrouvé un effectif complet, permettant ainsi de mettre à jour les procédures de fonctionnement, aussi bien en interne qu'en externe. Ce travail devra être poursuivi en 2025 pour consolider ces avancées.

L'année a été marquée par d'importantes évolutions en matière de gestion des ressources humaines, avec un pilotage encore plus fin que les années précédentes. Cette situation a engendré une charge de travail imprévue liée à l'appropriation de nouveaux processus et à leur mise en œuvre. L'implication des agents a été essentielle pour accompagner cette transition dans un contexte où les exigences opérationnelles sont de plus en plus élevées.

Sur le plan financier, les objectifs de consommation budgétaire ont été atteints avec de très bons taux d'engagement et de paiement. Un suivi financier renforcé a été nécessaire pour certains services de la DIRM Med, permettant ainsi de prévenir d'éventuels dépassements.

Le volet immobilier a représenté un défi majeur. Les chantiers immobiliers (CROSS, COB) ont fortement mobilisé le SG tout au long de l'année, bien que sa capacité de gestion dans ce domaine reste encore perfectible.

Le SG a ainsi su faire face à ces nombreux défis grâce à la mobilisation et à l'engagement constant de ses agents, répondant ainsi aux attentes croissantes des services et aux exigences d'un contexte en constante évolution.



Journée de convivialité du 3 octobre 2024

Coordonner les politiques de la mer et du littoral

La mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (MICO) met en œuvre la politique maritime intégrée.

Cette politique fixe un cadre pour développer une vision globale de l'action publique en mer. Son ambition est de renforcer la préservation du milieu marin, la durabilité des activités maritimes et d'anticiper les conflits d'usage. Concrètement, la mission de coordination :

- élabore et met en œuvre le Document stratégique de façade (DSF), outil de transposition de deux directives européennes, en faveur de l'environnement marin et de l'économie bleue
- Pilote les instances de gouvernance et de concertation visant au déploiement et à l'appropriation des politiques publiques maritimes et littorales, à l'échelle de la Méditerranée française
- Contribue au bon déploiement des CPER, France 2030, Fonds d'intervention maritime, Fonds vert et Destination France

2024 a été marquée par l'achèvement du débat public "la mer en débat", portant sur la planification de l'espace maritime et la cartographie de l'éolien en mer, et la finalisation de la mise à jour de la stratégie de façade maritime (SFM).

Le débat public "la mer en débat" s'est tenu sur la façade du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. La mission de coordination a participé à chacune des escales des trois régions pour présenter les enjeux du débat et répondre aux questions du public sur l'ensemble des thématiques du DSF. La Commission nationale du débat public a publié son rapport le 26 avril 2024 et l'État a répondu le 26 septembre 2024 à l'ensemble des questions et recommandations qui y étaient formulées. Le 17 octobre 2024 l'État a publié une décision dans laquelle il fixe la trajectoire sur le développement des zones de protection forte et l'éolien en mer.

Parallèlement les travaux relatifs à la mise à jour de la stratégie de façade maritime se sont poursuivis pour aboutir en décembre 2024 à la saisine de l'Autorité environnementale de l'IGEDD. Trois annexes ont particulièrement mobilisé l'équipe :

- L'annexe 1 - relative à la force juridique du DSF qui précise les contours de l'opposabilité ainsi que le périmètre du DSF ;
- L'annexe 4 - relative aux objectifs environnementaux, socio-économiques et transversaux ;
- L'annexe 6 - zones de vocations en raison de l'intégration de trois planifications thématiques, d'une zone 27 sur les

espaces maritimes intérieurs mais également de la restructuration des fiches consacrées à chacune des zones.

L'APPROPRIATION DU DSF PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'équipe de la DIRM s'est particulièrement engagée pour renforcer l'appropriation du DSF par les collectivités territoriales.

L'équipe est intervenue à plusieurs reprises dans le cadre du projet européen REGINA, dont le Cerema est pilote. Ce projet a pour objectif de favoriser la participation des régions et des autorités locales dans le développement et la mise en œuvre d'une Planification de l'Espace Maritime (PEM). Il a pour but de renforcer la prise en compte des échelles régionales dans le processus de planification, avec l'objectif plus général de contribuer au Green Deal et à la Politique européenne de cohésion. L'équipe de la MICO a organisé deux ateliers dans le cadre de ce projet (mai et octobre).

La MICO a également rencontré les services planification des DDTM (06, 66, 11, 2B, 2A), la fédération des Scot et des collectivités afin de leur présenter le DSF et le besoin de le décliner dans les volets mer des Scot.



DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE (DSF)

Le déploiement du plan d'action (91 actions et 272 sous-actions) poursuit sa progression. Parmi ces actions, l'année 2024 a d'ores et déjà vu aboutir des avancées significatives en faveur du développement durable en mer :

- Publication des arrêtés dans le cadre de l'expérimentation "autorisations obligatoires des pêcheurs et des captures" dans les parcs nationaux et parcs naturels marins volontaires via l'outil CATCH MACHINE déployé par l'Ifremer ;
- Poursuite des travaux pour ralentir le rythme de l'artificialisation sur la façade avec la rédaction d'une note relative à la bancarisation à destination des services instructeurs et le lancement d'une étude avec le CEREMA sur la désartificialisation ;
- Finalisation / Lancement de travaux pour déployer d'autres actions du DSF (navettes maritimes, thalassothérapie, dragage...).

UN PILOTAGE ACTIF DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE CONCERTATION

En appui et en lien avec ces actions, la mission de coordination a piloté la bonne tenue de deux conseils maritimes de façade, de deux commissions administratives de façade, de trois commissions permanentes, de deux commissions spécialisées éolien flottant dont une dédiée à un atelier cartographique, de deux conseils scientifiques, de deux commissions spécialisées emploi-formation (avec le service emploi-formation de la DIRM), de deux réunions du groupe de travail zones de protection forte ainsi que de quatre comités techniques DSF et de deux Clubs des services instructeurs.



Conseil maritime de façade du 22 juillet 2024 (DIRM)



Conseil maritime de façade du 9 décembre 2024 (Préfecture de l'Hérault, Montpellier)

ORGANISATION DE JOURNÉES TECHNIQUES

Forum mouillage : 220 participants ont suivi le 18 novembre 2024 le forum organisé au Palais du Pharo avec la présentation de modes d'organisation des mouillages venus de l'étranger et des autres façades, des retours d'expériences sur les types de portage et

modèles économiques ainsi que les dernières innovations techniques.

Matinale des métiers de la mer : en partenariat avec le Carif-Oref et le service emploi-formation de la DIRM, une matinée de présentation des travaux de l'observatoire interrégional des métiers de la mer a été organisée (50 participants).

Navettes maritimes : en partenariat avec le Cerema et le CSN de la DIRM, une journée technique d'échanges sur les navettes maritimes du quotidien a été organisée (80 participants).



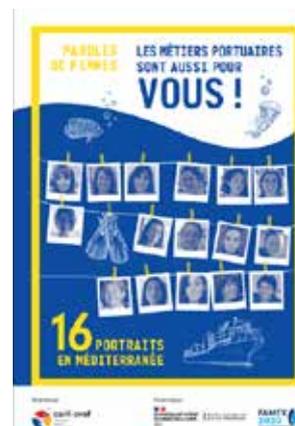
Limitation de l'artificialisation en mer : en partenariat avec la région Occitanie. L'équipe a organisé une journée d'actualité à destination des agents territoriaux des collectivités littorales sur la prise en main des objectifs du DSF relatifs à la limitation de l'artificialisation (60 participants).

Le tourisme durable : en partenariat avec le CNFPT et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'équipe a organisé une journée d'actualité à destination des agents territoriaux des collectivités littorales sur la prise en main des objectifs du DSF relatifs au tourisme durable (80 participants).

La submersion marine à l'heure du changement climatique : en partenariat avec le CNFPT et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'équipe a organisé une journée d'actualité à destination des agents territoriaux des collectivités littorales sur la prise en main des objectifs du DSF relatifs à la submersion marine (60 participants).

LA PRODUCTION DE LIVRABLES

qui assurent une plus grande visibilité à la politique maritime intégrée



Soutenir l'activité économique de la filière pêche-aquaculture

Le service des Affaires Economiques (SAE) :

- soutient les filières et les activités
- soutient le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer
- apporte son soutien à la structuration des filières pêche et aquaculture

PLAN DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : AIDE AUX MARINS PÊCHEURS

Ce plan, installé en 2022 pour faire face aux conséquences économiques de la crise en Ukraine, s'est poursuivi jusqu'au 31 décembre 2024. Le service des affaires économiques de la DIRM Méditerranée a instruit en 2024, dans le cadre de ce dispositif, 735 dossiers de paiement présentés par 337 entreprises pour un montant global 2.1 M€ d'aides d'urgence octroyés.

LE FONDS D'INTERVENTION MARITIME (FIM)

Créé en 2022, le Fonds d'intervention maritime (FIM) a pour objectif d'accompagner le développement durable des activités maritimes. Il est imputé au Programme 205 des Affaires maritimes, il accompagne les projets de l'économie bleue.

En 2024 dans un contexte budgétaire tendu, le ministère en charge de la mer a maintenu une enveloppe 76 €. Au total, 15 projets ont été conventionnés en Méditerranée continentale pour 1 M€ de subventions, dont

8 en Occitanie pour 475 K€

7 en région PACA pour 482 K€

Parmi les lauréats, le FIM a permis de soutenir trois associations de réinsertion ou de sensibilisation des scolaires portant

des actions de sauvegarde du patrimoine maritime (30, 13, 83), un projet innovant d'aqua-photovoltaïsme (34) 2 études sur la valorisation des sédiments (13) ou sur l'impact environnemental de l'économie bleue (06) deux actions sur l'attractivité des métiers de l'éolien, de la conduite machine des navires décarbonés (34)

LE FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE (FEAMPA)

Le FEAMPA contribue à la durabilité de la pêche, la conservation des ressources biologiques de la mer et le soutien à une aquaculture avec l'objectif de renforcer la souveraineté alimentaire nationale. Le FEAMPA est mis en œuvre conjointement par l'État et les Régions littorales. À cet égard les financements européens viennent toujours en contrepartie d'aides publiques principalement Région et Etat.

En 2024, en méditerranée les deux conventions signées entre les régions continentales et les préfetures de région ont permis la programmation de 40 dossiers pour 520 K€ d'aides Etat. Les projets instruits par les régions ont concerné la modernisation de sites de débarquement des produits de la pêche, la création ou la modernisation d'ateliers de transformation, l'aide à l'innovation...

Projet HISSEO (FIM 2024)

Hisseo va proposer un service de fret écoresponsable à la voile depuis et vers des ports français de la façade Méditerranéenne. Le projet porte sur la conception, construction et exploitation du premier voilier moderne conçu pour du transport de marchandises en Méditerranée.

Ce voilier-cargo aura une capacité de charge de 100 à 150 tonnes pour des marchandises conditionnées sur palettes. L'objectif d'Hisseo est de constituer une flotte de 5 navires à l'horizon 2030, et de développer plusieurs lignes en Méditerranée.



Assurer une gestion durable de la filière pêche

Le service réglementation et contrôle (SRC) :

- réglemente la pêche professionnelle et de loisir, au niveau de la façade continentale, afin de préserver les ressources halieutiques et d'encadrer la cohabitation des activités
- assure la délivrance des autorisations de pêche (professionnelles et de loisir) et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement et des quantités débarquées
- coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi des plans régionaux de contrôle des pêches)
- assure le suivi du plan de surveillance et contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, la DIRM intervient dans des zones particulièrement sensibles et notamment dans les aires marines protégées (parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves...).

La DIRM apporte également son appui aux deux comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de la façade, notamment pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifique dont disposent ces organismes par la création de licences professionnelles de pêche.

En outre, plus d'un millier d'autorisations de pêche professionnelle (européennes et régionales) ont été instruites et délivrées par le service auxquelles il convient de rajouter 1 358 autorisations de pêche de loisir en aires marines protégées (réserve de Banyuls et autour de l'île de Porquerolles)

Pour la pêche seule pêche de loisir du thon du thon rouge, la DIRM a validé 10 192 autorisations sur un total de 18 800 autorisations au niveau national.

Au titre de la coordination de la police des pêches, 789 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en 2024 en Méditerranée (en mer et au débarquement-source CNSP). La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (Patrouilleur et moyens des DDTM) ont représenté la moitié des contrôles réalisés soit 58 %.

Le plan de contrôle des pêches a trois priorités : la lutte contre le chalutage en zone côtière (3 milles), la répression de la commercialisation de captures sous tailles et de la pêche illégale du thon rouge et de l'espardon.

Suite à l'entrée en vigueur du plan de gestion "West Med", la DIRM a poursuivi la mobilisation

de l'ensemble des outils et moyens de l'État, et en priorité du patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS, pour assurer tout particulièrement la surveillance des deux zones de fermetures spatio-temporelle (hivernales) dans le golfe du Lion et de la zone de pêche à accès réglementé du golfe du Lion (BOX) créé par la CGPM (Commission générale des Pêches de Méditerranée).

Durant le deuxième semestre, la DIRM a contribué à l'important travail de préparation et d'information des professionnels concernant le nouveau Plan de gestion européen dit "West Med 2".

Concernant la surveillance et le contrôle des thoniers senneurs français et communautaires pêchant le thon rouge dans les eaux internationales, le PAM GYPTIS a réalisé au mois de juin une relève d'équipage aux Baléares et poursuit sa mission au large de Malte.

En application de sa politique de répression des infractions à la pêche, la DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 52

sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines.

Les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi le permis à points à la pêche a donné lieu à 74 points de pénalité en matière de pêche professionnelle au sens de la réglementation européenne.

La mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin s'est traduite en 2024 par un total de 1 850 missions au cours desquelles 4 931 contrôles ont été réalisés et 1 527 infractions relevées pour un total de 291 PV. Les moyens du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes concourent à une grande partie de cet effort de contrôle (source CACEM).



Campagne
thon rouge

Certifier les marins et encadrer la formation professionnelle

Le service emploi-formation (SEF) :

- assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime
- effectue le suivi de l'emploi maritime
- instruit des demandes d'agrément des centres de formation
- instruit les demandes de titres de formation professionnelle des marins français et de reconnaissance des brevets des marins étrangers
- consolide la mise en œuvre de la réforme de l'organisation des examens maritimes
- assure le contrôle de 4 centres de formation agréés
- assure le rôle d'autorité académique sur les deux lycées maritimes de Sète et Bastia
- travaille à la mise en place d'outils permettant de mieux connaître et suivre les besoins du marché de l'emploi maritime et à mieux valoriser les métiers de la mer

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (33 centres agréés en 2024 en Méditerranée pour environ 300 agréments suivis), dont elle encadre l'activité. Le service emploi-formation a ainsi validé l'ouverture de 3 600 sessions sur l'ensemble de la façade méditerranéenne, Corse incluse.

Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques DOLLE à Antibes) et de

l'École Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Ce sont notamment 450 lycéens qui sont formés dans les deux lycées maritimes de la façade et une trentaine au lycée professionnel Jacques DOLLES. Quant à l'ENSM, 434 futurs officiers débutent leur formation sur le site de Marseille.

Elle se matérialise d'autre part par la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère chargé de la mer. En 2024, la DIRM Méditerranée a instruit, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 44 nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère chargé de la mer.

En 2024, la DIRM Méditerranée a délivré 11 275 titres de formation professionnelle, soit 44 % du total national. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres, consécutif à la mise en œuvre par la France de mesures prises par l'Organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). La DIRM a également délivré 181 visas de reconnaissance de titres étrangers. En outre, la DIRM a instruit 25 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 156 demandes de dérogations.

Le service emploi formation a organisé 10 jurys de validation des examens pour 1 788 élèves en formation continue et 181 sessions de formations modulaires validées.

Dans le cadre du contrôle de la bonne mise

en application des agréments que la DIRM délivre pour les centres de formation, le service emploi-formation a pu réaliser 3 contrôles de centre de formation. Ces trois contrôles ont fait l'objet d'un rapport détaillé transmis à chacun des centres de formation, dans une optique d'amélioration de la qualité des formations dispensées et d'homogénéisation entre centres de formation. Deux contrôles se sont conclus par une procédure de sanction administrative.

principalement pour la partie qui concerne les navigants.

L'ÉCOLE DE L'ÉCONOMIE BLEUE – MARSEILLE EN GRAND

Dans le cadre de Marseille en grand, le Président de la République a annoncé la création d'une école de l'économie bleue dans le nord de la ville. Ce projet, coordonné par le Rectorat Aix-Marseille et par la fondation CMA-CGM s'est concrétisé sous la forme de la création d'un label.

Il s'appuie notamment sur le lycée de l'Estaque. Une première réunion a eu lieu en fin d'année 2024, afin de réunir les acteurs du tissu économique de la région pour réfléchir aux besoins en formation. La DIRM fait partie des trois administrations (avec la DREETS et le Rectorat) qui travaillent à la définition du besoin et à l'émergence de solution, en lien avec les armements marseillais, principalement pour la partie qui concerne les navigants



Développer la formation maritime

Les lycées maritimes de Sète et de Bastia :

- assurent les formations initiale (CAP, BEP, BAC, BTS) et continue des élèves dans le respect des objectifs
- renforcent et développent de nouvelles formations en lien avec les besoins (amarrage et mouillage, simulateur machine)
- sont certifiés "QUALIOPI"
- s'équipent de deux navires-école au Plan de Relance

LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DE BASTIA

Le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia accueille 182 élèves. Le taux de réussite du lycée, toutes filières confondues, est de 92,12%.

La Collectivité de Corse, en lien avec l'établissement, a soutenu de nombreux programmes immobiliers et pédagogiques pour développer le lycée et la formation maritime. L'année 2024 a été marquée par l'acquisition du simulateur machine (460 000€) et l'ouverture du Centre de Formation Sécurité Maritime (3M€)

Le simulateur machine



Le Centre de Formation Sécurité Maritime



Mise en service de l'ALBA, 1er navire "zéro émission"

Le financement de ce navire (4M€) a été remporté lors d'un appel à projet du plan France Relance.

Le navire est innovant par sa propulsion électrique assurée par à une pile à combustible hydrogène et par un jeu de batteries rechargeables également à quai. Le lycée de Bastia initie en Corse l'idée de l'usage de l'hydrogène pour la propulsion des navires. Il contribuera ainsi à poursuivre la création d'une filière hydrogène en Corse depuis sa production photovoltaïque à sa consommation locale.

Au niveau éducatif, il permettra aux élèves de parfaire leurs compétences, de devenir des citoyens exemplaires et de les sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et du développement durable.



Inauguration de l'ALBA
le 15 novembre 2024 à Bastia



LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME DE SÈTE

A la rentrée scolaire de septembre 2024, le Lycée de la Mer Paul Bousquet a accueilli 268 élèves dont 33 filles pour 150 internes répartis en 18 sections soit 16 classes. Son CFA compte 39 apprentis alors que son pôle de formation maritime a formé plus de 600 stagiaires sur l'année 2024.

L'arrivée du navire pédagogique à propulsion hybride

Financé par dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Pêche et Aquaculture – Appel à projets Investissement Volet 2, le nouveau navire pédagogique à propulsion hybride de l'établissement a été livré le 22 janvier 2024. Il a été baptisé Capitaine Pesqui, lequel par son courage et son refus d'obéir aux ordres de Vichy, aura été décisif dans la destinée historique du plus emblématique navire de l'établissement.



Signature du contrat de filière à la Pêche

Ce contrat de filière, qui s'inscrit en cohérence avec le contrat national stratégique de filière, réunit 41 signataires, dont le Lycée de la Mer Paul Bousquet, et une vingtaine de partenaires : tous les acteurs de la filière (comités régionaux et départementaux, prud'homies, organisations de producteurs, coopératives et criées, mareyeurs...)



Acquisition d'un simulateur mobile pour la promotion des métiers de la conduite du navire

Financé par le Projet FAMEX (FAçade MEditerranéenne EXemplaire), le développement de ce prototype promotionnel mobile baptisé NaVir (Navigation Virtuelle) a nécessité de long mois. Il a été mis en situation de test intense lors de l'édition 2024 d'Escale à Sète.

Il a vocation à promouvoir les métiers de la navigation dans un but scolaire et professionnel en attirant de nouveaux candidats dans un contexte évènementiel. Il favorise ainsi l'apprentissage expérientiel par l'immersion, la découverte de l'environnement nautique environnement nautique, la familiarisation avec les outils de navigation, la ludification du processus d'orientation, l'attractivité par la technologie et la valorisation de la façade Méditerranéenne.

s'engagent ainsi dans la durée, autour d'une vision commune de la pêche, déclinée au sein de 8 axes stratégiques.

Lancement de l'Académie de la Mer



"Le XXIème siècle sera maritime" avait lancé le président de la République aux assises de la mer en décembre 2019. Dans son sillage, la France a décidé de célébrer, de septembre 2024 à septembre 2025, l'Année de la Mer, initiative nationale pour sensibiliser à l'importance vitale des océans, avec en point d'orgue la troisième Conférence des nations Unies sur l'Océan qui se déroulera à Nice en juin 2025.

C'est dans cet élan national que s'est déroulée la journée de l'Académie de la Mer, le vendredi 11 octobre, au Lycée Rosa Luxemburg à Canet-en-Roussillon (66). Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie en présence de Kamel Chibli, vice-président du Conseil régional Occitanie et de Christophe Lenormand, directeur interrégional de la Mer en Méditerranée, a posé les premières pierres de ce projet ambitieux, fédérateur et résolument tourné vers l'avenir.



UN PEU D'HISTOIRE

Le 6 novembre 1942, le Gouverneur Général Lépine (futur Paul Bousquet) venait de quitter Marseille pour Tunis, alors que le débarquement des Alliés en Afrique du Nord était imminent. L'ordre lui fut donné par le Gouvernement de Vichy de revenir immédiatement. Le message radio fut ignoré et, sous les ordres de son Commandant, le capitaine Pesqui, le navire s'évada pour gagner l'Algérie. Dès son arrivée à Bougie il échappa par miracle, le 10 novembre, au bombardement par la Luftwaffe des paquebots réfugiés dans ce port. Quatre jours plus tard, à nouveau, à Alger, il sort indemne d'un violent bombardement. Puis il part pour des "missions secrètes", sous pavillon britannique, afin d'entrer dans les ports espagnols ou portugais et y recueillir ainsi de nombreux évadés de la France occupée, sans incident, alors qu'en 1943 la propagande nazie annonçait à la radio son torpillage avec mille morts.

De par ces faits durant le conflit le Gouverneur Général Lépine faisait partie des rares navires à pouvoir arborer le pavillon national frappé de la croix de Lorraine, symbole de la libération, de plus le 21 février 1948 il reçoit la croix de guerre 1939-1945 avec étoiles de bronze. Le 11 janvier 1949, il inaugure la ligne Marseille-Palma-Alger. Son dernier voyage, il l'effectue en remorque, de Marseille à Sète, où il arrive le 28 novembre 1950.

En 1955 le Gouverneur Général Lépine est rebaptisé "Paul Bousquet" et transformé en bateau école de la marine marchande à Sète. L'école restera à son bord jusqu'à la construction des bâtiments du Barrou en 1974. Il sera démolli en 1976.

Le 13 mai 2024, le Capitaine Pesqui a transporté la flamme Olympique lors de la traversée de l'étang de Thau.



Vérifier l'aptitude et participer à la formation des marins

Le service de santé des gens de mer (SSGM) :

- assure les visites d'aptitude médicale des marins
- réalise la surveillance de la santé au travail des marins
- organise les réunions du collège médical maritime de Méditerranée (CMM)
- participe aux sessions de formation médicale dispensées par les centres de formation
- participe aux commissions de visite annuelle des navires du pavillon

LES VISITES MÉDICALES D'APTITUDE

Les différentes antennes de Méditerranée ont réussi à traiter un nombre de visites médicales dépassant légèrement celui de 2023.

LE COLLÈGE MÉDICALE MARITIME EN MÉDITERRANÉE

C'est l'instance de validation des inaptitudes définitives et de recours des décisions prises par les médecins du SSGM, il siège une fois par mois excepté les mois de juillet et août.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le SSGM participe aux visites des navires, en tant que membre de droit d'une commission de visite d'un navire du pavillon et notamment sur les navires à passagers.



LES VISITES MÉDICALES D'APTITUDE

10 867 visites médicales d'aptitude, soit **+7.3%**

8 655 visites tests de dépistage urinaire des substances psycho-actives, dont **293** positifs, soit **3,4%**

43 tests de la lanterne de BEYNE, dont **9** restés classés SPC = 3 (erreurs aux deux épreuves - tables et feux)

LE COLLÈGE MÉDICALE MARITIME EN MÉDITERRANÉE

56 dossiers de marins ont été examinés

- **7** dossiers ont été ajournés
- **28** avis d'inaptitude ont été rendus
- **2** avis d'aptitude sans restriction ont été rendus
- **19** avis d'aptitude avec restrictions ont été rendus
- **31** intéressés étaient présents, **25** ne l'étaient pas
- **1** cas où l'avis du médecin instructeur n'a pas été suivi
- **2** dossiers faisaient suite à un recours après avis d'un précédent CMM
- **10** rendus d'aptitude l'ont été en dérogation à l'arrêté du 03 août 2017 modifié

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

34 visites de navires ont été réalisées

4 réunions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

25 dossiers ont été étudiés, **5** marins devraient être accompagnés dans une décision d'inaptitude

L'ENSEIGNEMENT

331 heures de cours, **162** au bénéfice de l'ENSM, dont

3 heures de sensibilisation à la prévention de l'usage des substances addictives aux élèves de l'ENSM

5 dossiers d'agrément, déposés par les organismes de formation maritime, évalués en collaboration avec le service emploi-formation de la DIRM

Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

Le CROSS Méditerranée (CROSS MED) :

- coordonne les missions de sauvetage en mer dans sa zone de compétence
- coordonne la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse et des bouches de Bonifacio
- consolide le quart SURNAV
- coordonne les missions de surveillance des pollutions maritimes
- participe au suivi des demandes mouillages dans les eaux territoriales
- diffuse les informations nautiques et météorologiques aux navigateurs
- relaye les mesures sanitaires mises en place par l'État pour l'accueil des navires

Compétent sur deux espaces maritimes en Méditerranée (zone de secours en mer de 115 000km² et Zone économique exclusive), le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED), service de la DIRM est implanté sur deux sites, l'un sur à La Garde (Var), sur le site de l'ancien fort Sainte-Marguerite) et l'autre à Ajaccio (Corse du Sud) sur le site de la base navale d'Aspretto. Il assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, une mission de guidage et de coordination des moyens de secours en mer, mais également une mission de surveillance de la navigation maritime et des pollutions, ainsi que la diffusion d'informations nautiques et météorologiques au profit des usagers de la mer.

Sur le site de La Garde, des travaux d'extension de sa salle opérationnelle et de réhabilitation de son bâtiment principal ont été entamés en 2024 et se finiront en 2025.

L'activité 2024 du CROSS MED a été placée sous le signe des jeux olympiques : le site de La Garde a été impliqué dans l'arrivée de la flamme olympique à Marseille par le BELÉM (le 08 mai 2024) et dans la sécurisation des épreuves olympiques de voile en rade de Marseille en juillet/août 2024. La suractivité attendue pendant l'été, du fait des JO et d'un potentiel afflux de touristes, ne s'est pas produite. À l'instar de l'année 2023, le CROSS n'a pas été confronté à des événements majeurs nécessitant un passage en niveau ORSEC 2 et 3.



SECOURS EN MER

Une augmentation de l'activité SAUVETAGE de l'ordre de 6,8% a été constatée en 2024, avec plus de 5 417 événements traités, dont 4 310 opérations dirigées depuis les deux sites de La Garde et d'Ajaccio. Comme chaque année, la haute saison (mai à septembre inclus) concentre +70 % des opérations de l'année. Le nombre de personnes impliquées s'élève cette année à 12 576 (soit l'équivalent de l'agglomération de Solliès-Pont [83]), il s'agissait à plus de 90 % de plaisanciers et de pratiquants de sports nautiques. Le nombre de décès notamment dans les domaines de la baignade et de l'activité subaquatique est en augmentation sensible avec 90 décès enregistrés (dont 69 dans le cadre des événements traités par le CROSS).

SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

Le CROSS MED a accordé à 369 navires de charge et 77 navires de grande plaisance (yacht de 80 mètres ou +300 UMS) un mouillage en zone française. Au total ce sont 1 922 autorisations de mouillage sur l'année 2024. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2023 (+9%). Par ailleurs, 21 navires se sont vus signifier un refus de mouillage, soit en raison de conditions météorologiques défavorables, soit pour absence d'activité commerciale.

Un suivi spécifique de navires stoppés (avarie ou maintenance) a été effectué pour 31 navires (1/3 de moins qu'en 2023) sans toutefois l'intervention d'un remorqueur de haute mer.

Dans le cadre de la surveillance générale de la navigation, le CROSS note une augmentation (+11%) des dérives volontaires de navires de charge (1 139 enregistrés), qu'ils soient en attente d'ordres au-delà de la mer territoriale ou en attente de conditions météorologiques favorables pour transiter.

SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

Concernant la surveillance des pollutions, 327 signalements ont été reportés en 2024, soit une augmentation de près de 40 % par rapport à 2023.

163 signalements ont fait l'objet d'une investigation (soit 50%) : 125 signalements ont été infirmés et 35 confirmés.

Les investigations ont permis de relever 35 cas de pollutions

- 15 par hydrocarbures
- 14 par substances liquides nocives
- 1 par eaux usées
- 5 non définis

A noter la forte présence de vélielles sur l'année 2024, donnant lieu parfois à une méprise avec la présence d'hydrocarbures, lors du signalement initial.

Programme européen "CleanSeaNet" : 531 passages de satellites ont été effectués sur les 546 programmés. 185 détections (G.Y.R) ont été transmises au CROSS, dont 37 détections "RED". 17 pollutions signalées après investigation dont 2 relevant de l'annexe I (hydrocarbures) et 12 relevant de l'annexe II (substances liquides nocives) de la convention MARPOL.

DIFFUSION DE L'INFORMATION MÉTÉOROLOGIQUE

856 bulletins spéciaux (dont 561 pour le côtier et 295 pour le large) ont été diffusés en 2024 en plus des bulletins réguliers. Janvier, Mars, septembre et décembre ont été les mois les plus venteux de l'année 2024 avec plus de 60 bulletins spéciaux côtiers diffusés par chacun des mois cités. Les départements littoraux des zones Provence et Corse ont été les plus exposés.



LES ZONES DE NAVIGATION ORGANISÉE

Bouches de Bonifacio : un trafic maritime toujours en légère baisse avec 3 224 navires ayant transité par les Bouches de Bonifacio (3 294 en 2023 soit -2 %) 9 navires/jour).

Canal de Corse : un trafic stabilisé en 2024 dans le Dispositif de Séparation de Trafic (DST) du canal de Corse, avec 12 603 navires ayant transité sur les deux voies montantes du DST (34 navires/jour).

115 000 km² surface maritime sous la compétence du CROSS Méditerranée

4 310 opérations d'assistance conduites

12 576 personnes assistées ou secourues dont **90%** de plaisanciers ou de pratiquants de loisirs nautiques

327 dossiers de pollution en mer

1 922 autorisations de mouillage sur l'année 2024

Garantir le fonctionnement de la signalisation maritime

Le service des phares et balises de Méditerranée (SPBM) :

- sécurise les grandes routes maritimes mais également les abords des côtes par le maintien en condition opérationnelle des aides à la navigation maritime (ANM)
- assure le recueil et l'actualisation de l'information nautique diffusée par le Shom
- participe à la démarche nationale de modernisation des ANM et des métiers des phares et balises en général portée par la DGAMPA
- valorise et promeut le patrimoine maritime
- assure la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre

MAINTENIR LES AIDES À LA NAVIGATION MARITIME

En 2024, le taux de disponibilité des 1230 aides à la navigation maritime (ANM) a été de 95%. Concernant l'information nautique sur l'état de ces ANM, 244 avis aux navigateurs ont été émis (30 dossiers non clos) par le service pour 214 interventions.

En termes d'instruction de dossiers de demande de balisage, la DIRM Méditerranée comptabilise en 2024 20 % des demandes nationales de balisage avec 20 dossiers suivis.

VALORISER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE MARITIME

Le service des phares et balise a poursuivi en 2024 ses actions au profit de la valorisation du patrimoine maritime. Il s'est inscrit dans la dynamique lancée par les préconisations de la convention "Patrimoine maritime" signée entre le SE Mer et le Ministère de la culture le 12/04/2023, en organisant des échanges avec les DRAC concernées par les projets en cours sur la façade méditerranéenne.

En parallèle, le travail sur le patrimoine maritime et sa valorisation se poursuit, en lien avec le nouveau référent national nommé par le DGAMPA en juillet 2024. Une première journée d'étude s'est déroulée en octobre 2024 au musée de la Marine, impliquant notamment les référents patrimoines de toutes les DIRM.

La direction du SPB a comme toutes les années participé aux journées des phares de France dont la 14^{ème} édition s'est tenue du 9 au 11 octobre 2024 à Barneville-Carteret (50).

Ces rencontres ont été l'occasion de découvrir le phare de Carteret et les enjeux liés à son ouverture au public. Les échanges ont été nombreux et ont également permis de présenter différents projets menés en 2024, dont la rénovation en cours

du phare de Cap Béar en Occitanie. La dynamique engagée avec les célébrations du bicentenaire de la lentille de Fresnel se poursuit et les journées des phares démontrent l'importance d'animer le réseau, de partager les expériences et de mutualiser les compétences.

Enfin, deux phares transférés au Conservatoire du Littoral ont été ouverts au public en Corse. Il s'agit du phare de la Madonetta à Bonifacio en juillet 2024 ainsi que du phare de la Pietra à l'Île Rousse en octobre 2024. Ces phares rejoignent les quatre phares précédemment ouverts au Grau du Roi (l'Espiguette), Antibes (la Garoupe), Sartène (Senetos) et Sète (Môle St Louis).

Phare de la Madonetta



Phare de la Pietra



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

La rade de Marseille a accueilli la flamme olympique le 8 mai 2024, lors d'une arrivée remarquée à bord du BELEM, ainsi que les compétitions de voile organisées dans le cadre des JO 2024.

Le service des phares et balises de Méditerranée, avec le baliseur PROVENCE de l'armement des phares et balises, ont assuré la préparation et la mise en place du balisage de sécurité du périmètre des épreuves nautiques.

Le SPBM a également participé, en renfort de la Ville de Marseille, à la mise en place du balisage d'un couloir de nage pour les Marseillais, s'étendant de l'Anse de la Fausse Monnaie à la plage des Prophètes.

Le baliseur et le COB de Marseille ont ensuite assuré le maintien opérationnel du balisage afin de garantir la permanence de la navigation sur le plan d'eau.

De plus, à la demande du Centre des monuments nationaux et dans le cadre de l'olympiade culturelle et de l'arrivée de la flamme olympique, le COB de Marseille a entrepris des travaux sur le feu du château d'If, dont la dernière restauration d'ampleur datait de 2012, et participé à la pose d'une toile signée de l'artiste Miguel Chevallier sur le corps de l'édifice.



avant travaux



avec local démol



démontage de l'échafaudage



travaux terminés

RÉFECTION DE LA TOURELLE DE LA PECORELLA DANS LE GOLFE DE PORTO-VECCHIO

En juin 2024, le service phares et balises a confié une partie des travaux de restauration de la tourelle de la Pecorella à l'entreprise Micro-TP basée à Bonifacio. Les travaux consistaient à installer un échafaudage autour de la tourelle de façon à pouvoir, d'une part, démolir en sécurité le local technique en béton se trouvant au sommet de la tourelle, d'autre part, purger les restes d'enduits et de peinture du fût de l'ouvrage. Une fois ces travaux réalisés, le service phares et balises a pu installer un pylône à la place du local technique et y poser un nouveau feu. Le SPB a également repeint l'ensemble de la tourelle afin de lui redonner ses couleurs verte et blanche. Cette opération a ainsi nécessité 9 semaines de chantier en mer. La réussite du projet tient à l'excellente coopération qui s'est instaurée entre le personnel de l'entreprise, les agents du SPB et les marins de l'Armement des phares et balises. En effet, pour toute la durée du chantier, le baliseur BC Corse a été mis à contribution pour amener le matériel, le décharger sur l'îlot et assurer la récupération et le transport des déchets de chantier jusqu'au port de Porto-Vecchio, ainsi que le transport des ouvriers tout au long du chantier. Un beau projet en partenariat qui a redonné à la tourelle de la Pecorella de belles couleurs. Elle est désormais bien visible à l'entrée du golfe de Porto-Vecchio.

ASSURER L'ENTRETIEN ET LA DISPONIBILITÉ DU MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR HYDROCARBURES (POLMAR)

Durant l'année 2024, la mise en place de la réforme des centres de stockage POLMAR Terre s'est poursuivie avec un transfert progressif du matériel du centre de Sète vers le centre de Port-de-Bouc. Le scénario de redéploiement a été validé par la DGAMPA et le PNE, avec une décision de conservation d'un stock d'urgence sur Sète. Le scénario qui est en cours de mise en oeuvre renforce la capacité de réponse à la lutte contre les pollutions sur le site Port-de-Bouc, qui fait l'objet d'un projet de rénovation de grande ampleur.

Le centre POLMAR Terre de Port-de-Bouc a participé à un exercice de lutte en frange littorale piloté par la DDTM 83 sur le port des Issambres (Var). La connaissance du matériel et l'expérience des agents au sein des centres POLMAR Terre ou des Centres Opérationnelles de Balisage est une compétence à maintenir grâce à la participation aux exercices POLMAR Terre (un tous les trois ans par département).



Contrôler la sécurité des navires

Les centres de sécurité des navires PACA-Corse et Occitanie (CSN) :

- réalisent les inspections et audits des navires du pavillon
- réalisent les exigences de contrôle des navires étrangers dans le cadre du contrôle par l'État du Port
- réalisent les inspections environnementales et les contrôles sureté des navires étrangers
- participent aux études et suivi des nouvelles constructions
- participent à la réforme du régime d'inspection (AM 2022)

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète, assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée 3 500 navires français (le quart de la flotte nationale) sont en service. La flotte des navires est composée à 80 % de navires d'une longueur inférieure à 12 m.

L'année 2024 ancre pleinement la mise en place de la réforme AM 2022 avec une délégation des navires de plus de 24 m (hors navires passagers et navires à utilisation commerciale) aux sociétés de classification habilitées et la délivrance d'un permis de navigation sans limitation de durée aux navires inférieurs à 24 m (hors navires à passagers). À ce stade, 66 % de la flotte concernée de la DIRM bénéficie d'un PN illimité. Ce chiffre progressera en 2025 au fur et à mesure de l'échéance du renouvellement des anciens PN, dont la périodicité antérieure peut atteindre 5 ans.



LE CONTRÔLE DU PAVILLON

2 450 visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes, dont **335** visites de navires à passagers

1 741 visites sur des navires <12 m

406 visites assurées par les ULAM des DML, soit **23 %** des visites cette année, qui réduisent de manière conséquente leur part avec l'arrêt progressif des conventions ULAM

364 visites sur des navires entre 12 et 24 m

154 visites sur des navires > 24 m

5 audits ISM de compagnies maritimes

40 audits navires dans le cadre des conventions internationales ISM, ISPS et MLC

LA MISE EN SERVICE

Les CSN ont mis en service 173 navires (dont 106 d'une longueur inférieure à 12 m). La commission régionale de sécurité s'est réunie 7 fois pour un total de 109 procès-verbaux d'étude de navires.

LE CONTRÔLE DES NAVIRES PAR L'ÉTAT DU PORT

Il consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade. Cette activité pilotée par la commission européenne et le mémorandum de Paris fait l'objet de la directive UE 2009/16. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque État côtier (soit 1 050 pour la France en 2024). En 2024, l'objectif initial décliné par la DGAMPA était de 376 inspections pour la façade méditerranéenne. Fin décembre 2024, la DIRM a atteint 95 % des objectifs. Parmi les 358 inspections réalisées 15 ont conduit à une immobilisation du navire.

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES COMBUSTIBLES MARINS

Dans le cadre des objectifs nationaux de contrôle de la qualité des combustibles marins prévu par la directive UE 2016/802, les exigences fixées pour la DIRM étaient de 205 inspections incluant 63 analyses par un laboratoire agréé. Fin 2024, elles ont été atteintes avec 207 inspections SOx et 63 analyses.

3 infractions ont été constatées cette année dont 2 concernent l'interdiction d'usage de système de lavage des fumées à boucle ouverte dans les 3 milles nautiques. Ces dossiers font l'objet de poursuites judiciaires par le procureur de la République de Marseille.



LE CONTRÔLE DE L'OBLIGATION DE NOTIFICATION ET DE DÉBARQUEMENT DES DÉCHETS DES NAVIRES

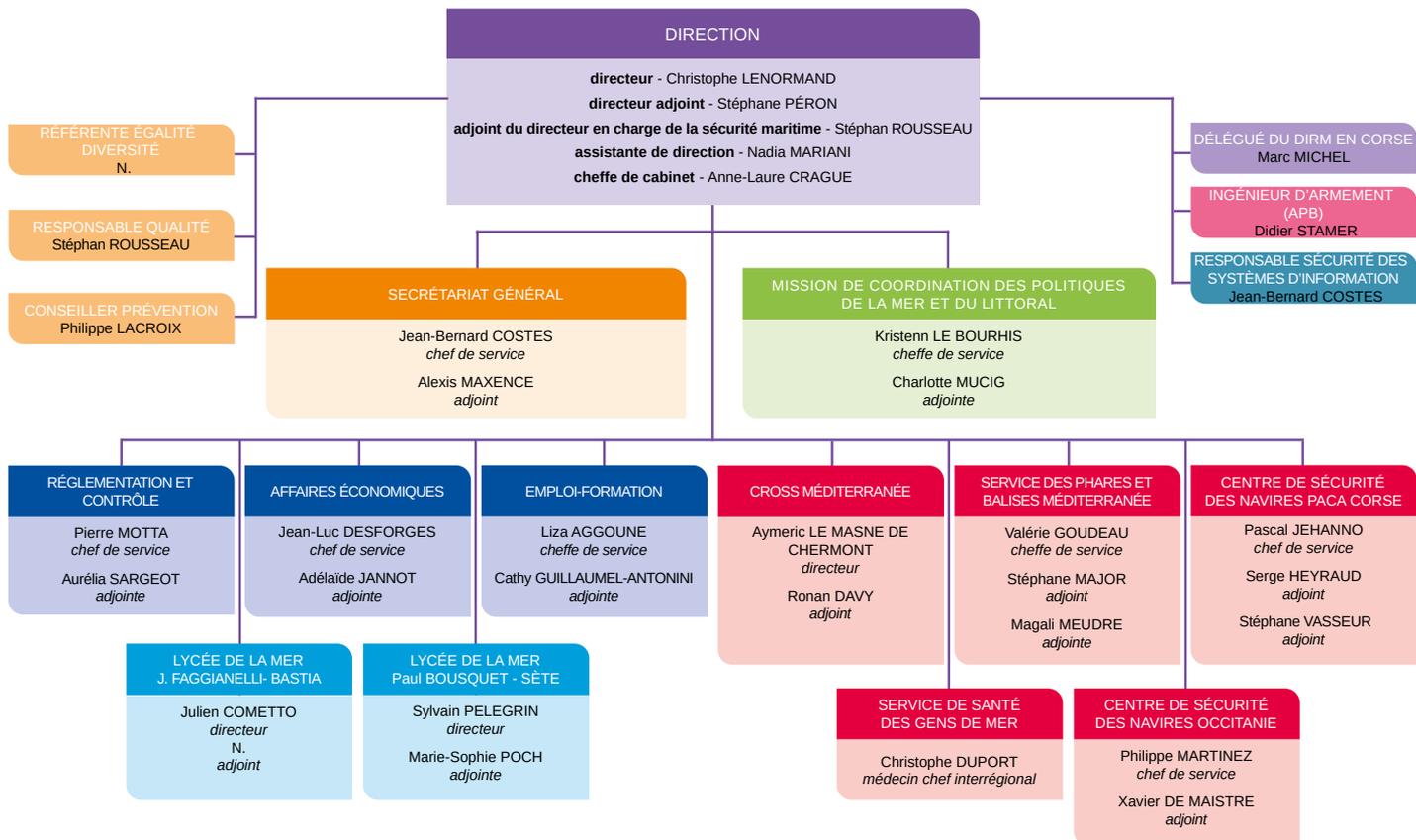
Concernant, la récente déclinaison de la directive PRF (Port Reception Facilities) relative à l'obligation de débarquement des déchets par les navires, 98 inspections relatives ont été réalisées sur la façade pour un objectif de 117 inspections (83 % de taux de réalisation). Une formation des officiers de port dispensée par les agents des CSN a permis de familiariser les officiers de port à ce contrôle.



Les JO en images



Organigramme de la DIRM Méditerranée



1^{er} avril 2025

2024 en chiffres

MOYENS D'ACTION

HUMAINS

202 équivalents temps plein (ETP DIRM)
42 agents de la Marine Nationale en CROSS
53 ETP hors DIRM en lycées professionnels
40 marins APB pour armement des navires P&B

FINANCIERS

7,05 M€ sur le BOP 205
35% fonctionnement - **27%** investissement
37% subventions
verdissement de la flotte des véhicules :
19 VL électriques + **3** hybrides / **84** VL

NAUTIQUE

1 patrouilleur des affaires maritimes
2 baliseurs armés par l'APB
5 vedettes ou navires de travaux armés APB
1 ingénieur d'armement APB pour suivi flotte DCS

IMPLANTATIONS

15 sites
9 départements
3 régions
1900 km de littoral

PÊCHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PLAN DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE
2 100 000 € d'aides
337 entreprises, **735** dossiers instruits
FONDS D'INTERVENTION MARITIME
7 600 000 € - **15** projets conventionnés en Méditerranée, **8** en occitanie + **7** en PACA
FONDS EUROPÉENS POUR LES AFFAIRES MARITIMES, LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE (FEAMPA)
520 000 € d'aides **40** dossiers programmés

CONTRÔLES

411 AEP instruites (autorisation européenne de pêche)
1 358 autorisations régionales de pêche de loisir en aires marines protégées
10 192 autorisations thon rouge loisir validées
52 sanctions administratives prononcées
20 700 € - montant cumulé de ces amendes

FORMATION DES GENS DE MER

2 lycées maritimes - **450** élèves inscrits en formation initiale
11 275 titres de formation délivrés
3 contrôles de centres de formation
33 centres de formation agréés
10 jurys de validation des examens
181 sessions de formation validées
44 nouvelles demandes d'agrèments

MISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES DE LA MER ET DU LITTORAL

412 738 € engagés sur le BOP 113
1 062 000 € sur le Fonds d'intervention maritime

SÉCURITÉ MARITIME

SIGNALISATION MARITIME

1 230 aides à la navigation maritime (ANM), taux de disponibilité : **95%**
244 avis aux navigateurs
214 interventions de maintenance aides à la navigation
20 dossiers de demande de balisage suivis, **20%** des demandes nationales

SECOURS EN MER

4 310 opérations coordonnées ou suivies par le CROSS (SR) dont **90 %** pour les activités plaisance, loisirs nautiques et activités littorales
12 576 personnes impliquées dans les opérations coordonnées par les CROSS

SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

1 922 mouillages accordés dont **292** pour navires de charge **77** pour navires grande palisance, **21** refus
31 suivis de navires en avarie ou stoppés pour maintenance
1 139 navires en dérive volontaire suivis

SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

327 dossiers traités (+ **40%**) **35** cas confirmés - **15** cas d'hydrocarbures

DIFFUSION BULLETINS MÉTÉO

856 bulletins spéciaux dont **561** pour le côtier et **295** pour le large

SÉCURITÉ DES NAVIRES

3 500 navires français (**1/4** de la flotte nationale) dont **80%** de moins de 12 m
2 450 inspections de sécurité des navires professionnels, dont **335** navires à passagers et **1 741** navires < 12m
40 audits navires ou compagnies (ISM/ISPS/MLC)
358 inspections des navires étrangers par l'État du port - **15** immobilisations
109 PV CRS navires en **7** CRS
173 navires mis en service (+25%)
207 inspections SOx + **63** analyses - **3** infractions
117 inspections de l'obligation de notification et de débarquement des déchets des navires

SANTÉ DES GENS DE MER

10 867 visites médicales de marins
34 visites de navires

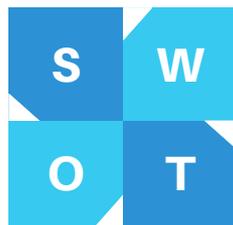
Analyse modèle SWOT

Contexte interne et externe

FORCES

- Implication des agents autour de l'identité maritime.
- Une vision de façade.
- Cohésion des équipes
- Adaptabilité et une grande réactivité des équipes
- Polyvalence et un niveau d'expertise des agents et service
- Compétences expertises et notoriété agents/services au niveau régional, national, international
- Une vision transversale et inter-services et inter-administrations.
- Des implantations géographiques en cours de rénovation

Interne



FAIBLESSES

- RH : turn-over, difficulté de recrutement et d'attractivité, taille critique des services, érosion démographique, fatigue/épouement des agents.
- Perte progressive de connaissances/qualifications
- SG : complexité des opérations de gestion et support pour les services.
- Déficit RH des services pour assurer les missions dévolues
- Délais traitement trop long et dégradation du service aux usagers.
- Arrivée tardive et imperfection des outils informatiques liés aux réformes.

OPPORTUNITÉS

- Evolution technologique améliorant les outils de travail (IA, portail qualité, portail armateurs).
- Des opportunités de travail en réseau en façade ou inter-façade
- Croissance des activités maritimes en lien avec EMR.
- Attractivité du pavillon français international (RIF)
- UNOC 2025 à Nice
- Evolution de la réglementation en zone MED (SECA, ZMPV, ZPF, ...)
- Développement de partenariat inter-administration et international sur la façade MED.
- Possibilité de reprise des activités des inspections ULAM

Externe



MENACES

- Difficultés à suivre les travaux de rénovation/transfert sur plusieurs sites (CROSS, LPM, SPBM, POLMAR).
- Incertitudes sur les capacités financières à venir
- Des filières de recrutement ISN insuffisantes.
- Instabilité politique nationale avec répercussion plafond emploi et budget.
- Risque de perte ou prise de missions clés par des tiers.
- Augmentation tensions administrés/administrations
- Dégradation des relations sociales et professionnelles
- -Des réformes nationales trop longues/lourdes à porter
- Insuffisance de management du changement et de révision des missions.
- Absence de décision/arbitrage sur l'avenir des missions à conserver (risque d'écroulement)

Coordonnées des services

Siège de la DIRM
16 rue Antoine Zattara
CS70248
13331 Marseille cedex 3
tél : 04 86 94 67 00
dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

MICO

mission-coordination.dirm-med@mer.gouv.fr

SG

sg.dirm-med@mer.gouv.fr

SRC

src.dirm-med@mer.gouv.fr

SEF

emploi-formation.dirm-med@mer.gouv.fr

SPBM

cob-ajaccio@mer.gouv.fr
cob-bastia@mer.gouv.fr
cob-bonifacio@mer.gouv.fr
cob-cannes@mer.gouv.fr
cob-marseille@mer.gouv.fr
cob-sete@mer.gouv.fr
cob-toulon@mer.gouv.fr

SSGM

ssgm-marseille@mer.gouv.fr

CSN PACA Corse

csn-marseille@mer.gouv.fr

CSN Occitanie

csn-sete@mer.gouv.fr

SAE

affaires-economiques.dirm-med@mer.gouv.fr

CROSS Méditerranée

cross-med-la-garde@mer.gouv.fr

Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia

lpma-bastia@mer.gouv.fr

Lycée de la mer Paul Bousquet

LM-Sete@mer.gouv.fr

Glossaire

AESM

Agence européenne pour la sécurité maritime

AEP

Autorisation européenne de pêche

AIUTU

Projet de création de 2 zones de conservation halieutiques en Corse

ANC

Aide à la navigation de complément

ANM

Aide à la navigation maritime (ESM+ANC)

APB

Armement des phares et balises

AT COVID

Arrêt temporaire COVID

BEP

Brevet d'études professionnelles

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

CACEM

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CGEM

Conduite et gestion de l'environnement marin

CMF

Conseil maritime de façade

CNSP

Centre national de surveillance des pêches

CROSS MED

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

CRPMEM

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CRS

Commission régionale de sécurité

CSN

Centre de sécurité des navires

DAM

Direction des affaires maritimes

DGAMPA

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

DCS

Dispositif de contrôle et de surveillance

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM

Direction interrégionale de la mer

DMLC

Direction de la mer et du littoral de la Corse

DPM

Domaine public maritime

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPI

Équipement de protection individuelle

DSF

Document stratégique de façade

DST

Dispositif de séparation de trafic

ENIM

Établissement national des invalides de la marine

ENSM

École nationale supérieure maritime

ESM

Établissement de signalisation maritime

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEAMPA

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FIN

Fédération des industries nautiques

IGEM

Inspection générale de l'enseignement maritime

IGF

International Code of Safety for Ship Using Gases or Other Low-flashpoint Fuels

ISM

International safety management

ISPS

International ship and port facility security

LPM

Lycée professionnel maritime

MICO

Mission de coordination des politiques publiques

MLC

Maritime Labour Convention

OFB

Office français de la biodiversité

OMI

Organisation maritime internationale

ORSEC

Organisation de la réponse de la sécurité civile

PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAMM

Plan d'action pour le milieu marin

PCP

Politique commune des pêches

PMOU

Paris memorandum of understanding

PO

Programme opérationnel

POLMAR

Pollution maritime

PSC

Port state control

Qualiopi

Certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences

SAE

Service des affaires économiques

SRC

Service Réglementation-contrôle

SATI

Système automatisé de traitement des inspections

SDIS

Service départemental d'incendie et de secours

SEF

Service Emploi-Formation

SG

Secrétariat général

SOx

Sulfur oxides

STCW

Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers

SMDSM

Système mondial de détresse et de sécurité en mer

SPBMED

Service des phares et balises de Méditerranée

SRR

Search and rescue region

SSGM

Service de santé des gens de mer

SURNVA

surveillance de la navigation

ULAM

Unité littorale des affaires maritimes

VAE

Validation des acquis de l'expérience

ZCH

Zone de conservation halieutique



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale
de la mer Méditerranée**

16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr